

Français

ÉDUCATION À VOIX HAUTE

Plaidoyer et Responsabilité Sociale

Appel à notes conceptuelles, Juillet 2020

Lignes directrices pour requérants- Alliances transnationales

Composante Opérationnelle 3 (OC3) : Créer un environnement mondial et transnational plus favorable aux efforts de plaidoyer et de transparence de la société civile nationale

INDICE

1. Qu'est-ce que c'est l'Éducation à Voix Haute ?
2. Que peut être financé dans le cadre de cet appel à propositions ?
3. Qui peut postuler à cet Appel à Propositions ?
4. Pour quel montant et durée de financement peut-on faire une demande ?
5. Comment postuler ?
6. Que rechercherons-nous dans les propositions de projet ?
7. Comment le processus d'évaluation se déroulera-t-il ?
8. Que se passe-t-il après la décision sur la proposition de projet ?
 - Annexe 1 - Liste des pays éligibles
 - Annexe 2 - Illustration du processus d'approbation de l'OC3

1. EN QUOI CONSISTE L'APPEL AUX NOTES CONCEPTUELLES?

Les partenaires de la société civile peuvent jouer un rôle formateur dans l'élaboration d'une politique d'éducation qui servira au mieux un large éventail de communautés, en particulier les populations les plus vulnérables et marginalisées. Ils peuvent également contribuer à renforcer le soutien public aux plans d'éducation à long terme du gouvernement et surveiller la manière dont le gouvernement respecte les engagements pris sur ces plans.

C'est à ce besoin que L'Éducation à Voix Haute, le nouveau mécanisme de financement du plaidoyer et de responsabilité sociale du Partenariat Mondial pour l'Éducation tient à répondre. L'Éducation à Voix Haute soutient une plus grande implication de divers groupes de la société civile dans la construction de systèmes d'éducation solides et durables.

Avec une allocation globale de 55,5 millions de dollars US provenant du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), L'Éducation à Voix Haute est le plus grand financement au monde consacré au soutien du renforcement des capacités de la société civile et de son engagement dans les processus de politique éducative.

L'Éducation à Voix Haute fournit des fonds pour aider la société civile à être active et influente dans l'élaboration des politiques d'éducation afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées. Il est financé par le [GPE](#) et géré par [Oxfam IBIS](#).

GPE se consacre à la mise en place de systèmes éducatifs plus solides dans les pays les plus pauvres du monde afin de garantir un apprentissage de qualité, inclusif et équitable. Le GPE réunit des gouvernements des pays en développement, des donateurs, des organisations internationales, la société civile, des organisations d'enseignants, le secteur privé et des fondations. Il est actif dans plus de 65 pays et a pour priorité de soutenir les pays fragiles et touchés par des conflits.

Le plan¹ stratégique quinquennal "GPE 2020" comprend trois finalités et cinq objectifs pour soutenir la vision du partenariat, avec des rôles et des responsabilités clairs qui intègrent et favorisent la responsabilité mutuelle et la transparence dans la mise en œuvre du partenariat. Dans ce cadre, le PME encourage activement les organisations de la société civile à participer au partenariat, en permettant un dialogue politique inclusif et fondé sur des preuves, afin qu'elles puissent surveiller les plans et contribuer à assurer un contrôle démocratique de la politique de l'éducation.

L'Éducation à Voix Haute s'appuie sur les enseignements tirés du Fonds de la Société Civile pour l'Éducation (CSEF) qui a supporté les coalitions nationales pour l'éducation du Programme mondiale pour l'Éducation dans la période de 2009 à 2019. Un soutien a été apporté aux efforts visant à s'engager dans le suivi de la mise en œuvre des plans du secteur éducatif de qualité à l'échelle national.

¹ Pour plus d'information, voir le Plan Strategique du GPE 2020, disponible pour téléchargement ici: www.globalpartnership.org/content/gpe-2020-strategic-plan

La théorie du changement qui sous-tend le mécanisme de l'éducation à Voix Haute suppose que les réalisations de l'éducation ont plus de chances d'être atteintes lorsque la participation du public et la demande d'une éducation de qualité, équitable, inclusive, efficace et efficiente sont généralisées. L'Éducation à Voix Haute a pour objectif de renforcer les capacités des groupes civiques afin d'améliorer la responsabilité mutuelle du dialogue et du suivi des politiques éducatives et une plus grande diversité d'acteurs de la société civile. Augmenter la représentation effective de la société civile dans le dialogue politique institutionnel, améliorer la disponibilité des informations pertinentes pour permettre l'élaboration de réponses politiques plus éclairées et soutenir le plaidoyer pour faire progresser l'intérêt public dans l'éducation, tout cela comprend d'importantes stratégies pour aider à bâtir des systèmes d'éducation publique solides.

L'Éducation à Voix Haute a pour objectif général de "renforcer la capacité de la société civile à promouvoir les finalités du PME 2020 en matière d'apprentissage, d'équité et de systèmes plus solides, en améliorant la participation de la société civile, ses efforts visant à renforcer le plaidoyer et à assurer la transparence et une efficacité accrue de la politique éducative nationale et des processus de mise en œuvre".

L'élaboration de stratégies et d'activités par le biais du mécanisme de financement de L'Éducation à Voix Haute a conduit à l'articulation de trois flux de financement, ou "Composantes opérationnelles" (OC). Chaque OC met l'accent sur l'un des trois objectifs. L'objectif de L'Éducation à Voix Haute sera réalisée à travers :

Objectif 1 (OC1) : Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi².

Cet objectif vise à améliorer la responsabilité interne des gouvernements envers leurs citoyens. La participation d'un large éventail de groupes de la société civile est essentielle pour empêcher les élites ne s'accaparent des espaces politiques, assurer des débats et délibérations sains et faire en sorte que l'espace civique est inclusif même aux personnes traditionnellement dépourvues de pouvoir institutionnel. Des processus facilités pour assurer une participation équitable des groupes marginalisés qui sont souvent les moins aptes à participer en raison de contraintes de temps et de coûts d'opportunité, mais aussi des normes qui influencent leur pouvoir relatif et leur position dans la société.

Objectif 2 (OC2) : Renforcer le rôle de la société civile nationale dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des politiques du secteur de l'Éducation et leur mise en œuvre

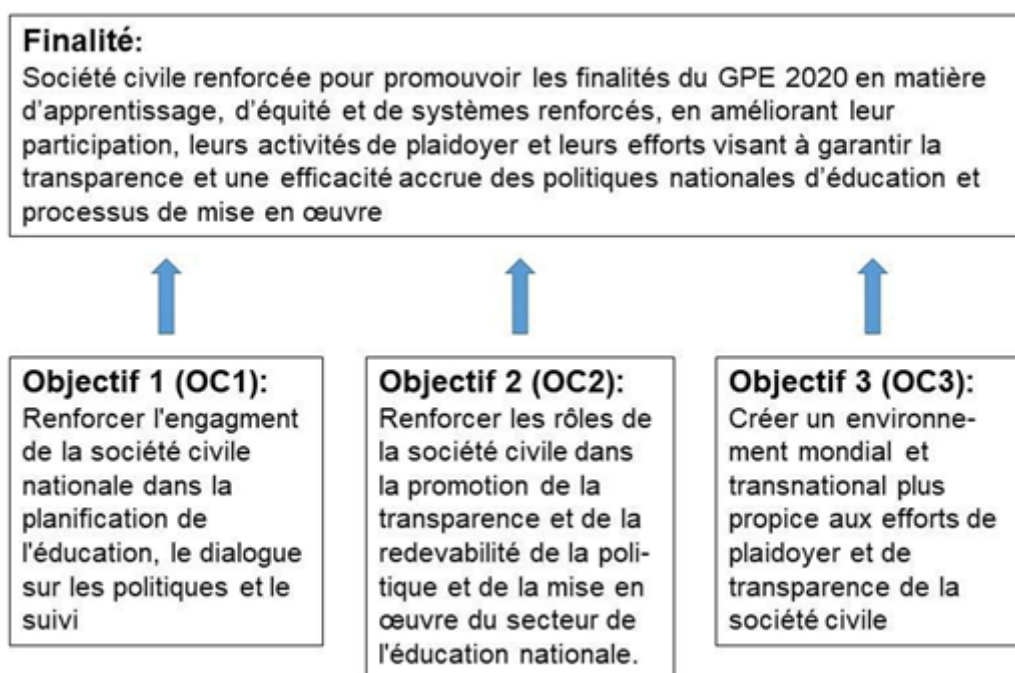
Cet objectif vise à garantir que les groupes de la société civile soient en mesure d'entreprendre un suivi stratégique à plusieurs niveaux de la politique de l'éducation et de la mise en œuvre du budget, d'utiliser les données factuelles générées pour formuler et appliquer des solutions politiques et des mécanismes de recours pertinents. Les groupes œuvrant sur la transparence, la gouvernance et d'autres secteurs, au nom de l'intérêt public, pourraient apporter des compétences précieuses, des stratégies créatives et des réseaux plus vastes pour la collecte et la diffusion d'informations, ce qui pourrait être utilisées pour renforcer la responsabilité en matière d'éducation. Par conséquent, l'éducation à voix haute cherche à diversifier l'éventail d'acteurs et la base de données en contribuant à la mise en œuvre du principe de diversité en tant que moyen d'accroître la responsabilité et la transparence dans le secteur de l'éducation.

Objectif 3 (OC3) : Créer un environnement mondial et transnational plus solide, propice aux efforts de sensibilisation et de transparence de la société civile nationale³.

Ce troisième objectif vise à réunir des consortiums d'acteurs de la société civile afin de collaborer à des initiatives ou des campagnes transnationales ayant un impact sur les travaux du PME au niveau des pays, en particulier dans les domaines de l'efficacité de l'aide, du financement et des synergies intersectorielles. Ceci est important car, dans le système mondial actuel, de nombreuses conditions propices à la planification et à la mise en œuvre efficaces des politiques éducatives nationales dans les pays à revenu faible ou intermédiaire restent soumises à de puissantes influences générées en dehors de la sphère nationale.

Ensemble, ces objectifs rejoignent la théorie du changement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), en particulier les objectifs 2 et 5, qui soulignent la nécessité de "soutenir la responsabilité mutuelle par le biais d'un dialogue et d'un suivi sectoriels efficaces et inclusifs" (objectif 2, au niveau des pays) et « bâtir des partenariats plus solides » (objectif 5, niveau mondial / transfrontalier).

Illustration du but 2^e et des trois objectifs de L'Éducation à Voix Haute :



Le présent appel à notes conceptuelles ne concerne que l'OC3 : Créer un environnement mondial et transnational plus solide pour les efforts de plaidoyer et de transparence de la société civile nationale. Oxfam IBIS a clôturé un appel à propositions pour l'OC1 en octobre 2019 et un premier appel à propositions pour l'OC3 a été clôturé en janvier de cette année. Un premier appel à propositions pour des notes conceptuelles pour le OC2 a été clôturé en juin 2020.

Stratégies de mise en œuvre de l'EOL

Une caractéristique importante de la stratégie de l'EOL et de sa mise en œuvre est l'accent mis sur l'apprentissage, le renforcement des capacités et la gestion adaptative

tout au long des phases de planification et de mise en œuvre des composantes opérationnelles.

Dans les trois composantes opérationnelles, l'apprentissage est une stratégie de mise en œuvre essentielle qui se concentre à la fois sur le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre et sur l'apprentissage en tant que principe de gestion stratégique. Grâce à des approches adaptatives et contextuelles, et avec un objectif de durabilité, cela permettra de mettre l'accent sur le renforcement de la sensibilisation et de l'efficacité des activités.

Lorsque l'on travaille à la création de changements par le biais d'une responsabilité sociale accrue et de processus de défense des droits dans un contexte donné, il est essentiel de comprendre ce contexte en profondeur. La compréhension du contexte et des voies de changement spécifiques est le fondement de l'élaboration d'une théorie du changement claire montrant comment et pourquoi le changement souhaité est censé se produire dans ce contexte particulier.

Une bonne analyse du contexte du problème d'éducation choisi devra inclure tous les aspects de la société, qu'ils soient sociaux, politiques, institutionnels, culturels ou même environnementaux, qui auront une incidence sur la compréhension des processus et des voies de changement.

De plus, les contextes dans lesquels nous travaillons sont le plus souvent des systèmes complexes qui ne sont pas statiques mais plutôt en constante évolution sur un ou plusieurs paramètres. Par conséquent, il est essentiel d'être conscient des contextes changeants et de pouvoir s'y adapter pour qu'un projet reste efficace et pertinent. Une telle approche de gestion adaptative fait partie de la stratégie de l'EOL et offre aux bénéficiaires de subventions de la société civile la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux circonstances et aux contextes changeants.

L'EOL a défini une approche de planification et de mise en œuvre délibérément progressive, investigatrice et souple, organisée et mise en place par des processus de gestion adaptative et un programme d'apprentissage. Cette approche met notamment l'accent sur l'apprentissage continu et le renforcement des capacités et garantit la flexibilité et les processus de gestion adaptative.

Il existe quatre approches et outils principaux pour mettre en œuvre le programme d'apprentissage soutenu par l'Agent de Subvention :

- Dans un premier temps, **l'Année Zéro** est introduite comme une opportunité de facilitation et de collaboration entre l'Agent de Subvention et le requérant dans la période entre la note conceptuelle et la soumission de la proposition complète (voir section 8).
- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des **plans d'apprentissage** tout au long de la période de mise en œuvre. Les requérants doivent proposer des besoins d'apprentissage dans le cadre de leur proposition (voir section 6).
- Tous les bénéficiaires de subventions en OC1, OC2 et OC3 pourront bénéficier d'un soutien personnalisé des **partenaires d'apprentissage**. Les candidats peuvent proposer des partenaires d'apprentissage dans le cadre de leur proposition.
- Une approche de **collaboration dans le programme d'apprentissage** vise à renforcer le développement d'un partenariat mutuel entre les bénéficiaires de subventions, en mettant l'accent sur la durabilité à long terme.

Les crises pandémiques actuelles suivies par la propagation du virus COVID-19 constituent un exemple alarmant de changement de contexte. Selon l'UNESCO, plus de 156 pays ont procédé à des fermetures nationales et plusieurs autres pays ont mis en œuvre des fermetures d'écoles localisées touchant près de 1,5 milliard d'apprenants dans le monde. Il s'agit d'un changement immédiat, grave et profond du contexte dans l'ensemble du secteur de l'éducation et en même temps d'une situation d'urgence qui nécessite des solutions immédiates pour les nombreux enfants touchés, notamment les groupes marginalisés les plus vulnérables.

Le changement de situation a également des implications critiques sur le travail de la société civile et risque sérieusement d'aggraver les inégalités dans l'accès de différents groupes à une éducation de qualité. Les objectifs et les buts de l'EOL restent les mêmes, mais le nouveau contexte offre des possibilités de traiter de nouveaux types de problèmes et d'approches de mise en œuvre, par exemple en combinant les besoins immédiats avec des processus de responsabilité sociale et des outils de suivi innovants. L'approche flexible de l'EOL peut s'adapter à de telles stratégies et projets.

2. QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE FINANCÉ DANS LE CADRE DU PRÉSENT APPEL À NOTES CONCEPTUELLES?

Le **volet opérationnel 3 (CO3)** vise à créer un environnement mondial et transnational plus favorable aux efforts nationaux de plaidoyer et de transparence de la société civile:

- a) Créer des alliances de la société civile transnationales et/ou "intégrées verticalement" qui représentent divers acteurs sociaux et qui sont formées autour de changements stratégiques de politique ou de domaines identifiés liés à l'objectif 4 du développement durable (SDG) et au GPE (résultat 3.1 de l'EOL)
- b) Accroître les capacités des alliances transnationales de la société civile, notamment en matière de plaidoyer (résultat 3.2 de l'EOL)
- c) Modifier les politiques ou les pratiques stratégiques mondiales, régionales ou nationales par le biais d'alliances transnationales de la société civile, de campagnes et d'actions de sensibilisation (Résultat 3.3 de l'EOL)
- d) Créer ou renforcer les mécanismes, espaces, institutions ou commissions de responsabilité sociale qui assurent le suivi des engagements mondiaux, régionaux ou nationaux relatifs au droit à une éducation équitable et de qualité (Résultat 3.4 de l'EOL)
- e) Établir et renforcer des "collaborations d'apprentissage" sur des stratégies de plaidoyer efficaces (Résultat 3.5 de l'EOL).

D'une manière générale, les notes succinctes de présentation doivent être élaborées dans le but général de:

- Ouvrir les débats politiques transnationaux donnant voix aux citoyens et engager davantage de représentants civiques incarnant un plus large éventail d'opinions et de réalités vécues dans les espaces transnationaux ;
- Contribuer à la démocratisation et à la réactivité de l'élaboration des politiques transnationales ;
- Promouvoir des programmes politiques qui répondent mieux aux intérêts des citoyens en tant que détenteurs de droits ; et
- Mettre en place des conditions transnationales et régionales plus propices à l'élaboration de politiques nationales pertinentes.

Education Out Loud est particulièrement intéressé par les notes conceptuelles provenant d'alliances qui comprennent des adhésions verticalement intégrées et des réseaux basés sur des questions ou des groupes d'intérêt, tels que les réseaux d'enseignants ou de jeunes. L'"intégration verticale" s'entend comme des alliances inclusives permettant d'élever les voix traditionnellement locales/nationales dans les arènes politiques transnationales et de coordonner l'action citoyenne aux niveaux local, sous-national, national et transnational.

Par conséquent, ce volet opérationnel nécessite des efforts pour

- relier les stratégies et tactiques nationales dans le cadre d'une approche multipays afin d'influencer les politiques mondiales et régionales ;
- élever et relier les voix locales et nationales traditionnellement exclues dans les arènes politiques transnationales et mondiales ; et
- veiller à ce que les actions de sensibilisation menées au niveau transnational soient à leur tour suivies et exploitées pour avoir un impact sur les réalités nationales.

Les applications les plus solides seront celles qui intègrent un large éventail de voix et d'influenceurs cherchant à exercer une influence dans des espaces politiques régionaux (par exemple, UE, CEDEAO, BAD), mondiaux (par exemple, ONU, OMC, CPI) ou autres espaces politiques transnationaux (par exemple, G7, G20) où les conditions préalables de la politique nationale sont formées.

Les notes conceptuelles devraient également, dans la mesure du possible:

- Identifier l'ensemble des problèmes qui peuvent être résolus au mieux par des tactiques de plaidoyer multi-pays qui sont interconnectées et se renforcent mutuellement, et décrire pourquoi le problème est mieux résolu au niveau mondial, régional ou transnational plutôt qu'au niveau local ou national ;
- Décrire les cadres politiques transnationaux ou les arènes décisionnelles internationales qui offrent la possibilité de soutenir des progrès accrus en matière d'éducation dans les pays éligibles au GPE, avec une boucle de rétroaction claire vers la défense et le changement au niveau national ;
- Articuler les mécanismes de responsabilité multi-pays ou transnationaux qui seront utilisés pour influencer les stratégies nationales d'éducation, comme l'architecture de suivi des SDG, les mécanismes régionaux, etc ;
- Énoncer le but de l'approche stratégique et le potentiel d'expérimentation de l'approche, y compris la justification de cette approche et si ou comment ils sauront si elle fonctionne ;
- Décrire si et comment l'alliance soutiendra l'apprentissage entre pairs parmi les membres sur les approches de plaidoyer ;
- Démontrer une large collaboration, y compris une participation ou une collaboration significative avec les groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées, les groupes de minorités religieuses et ethniques, les enfants/jeunes ou d'autres groupes qui ne sont pas traditionnellement représentés aux niveaux régional ou mondial.

Les propositions doivent représenter un véritable partenariat entre les membres de l'alliance et avoir des résultats escomptés dans les pays partenaires du GPE ciblés, sans se limiter au niveau mondial et régional. L'alliance candidate fournira des informations sur ce que les différents membres offrent en termes de complémentarité et sur la manière dont la collaboration autour du projet serait organisée. Elle doit

également décrire comment le groupe central d'organisations de l'alliance s'adressera aux autres parties prenantes, y compris les bénéficiaires visés.

3. QUI PEUT POSTULER A CET APPEL A NOTES CONCEPTUELLES?

Le présent appel à notes conceptuelles s'inscrit dans le cadre du **volet opérationnel 3** qui apporte un soutien aux alliances transnationales. Cet appel vise à soutenir les **alliances transnationales** de la société civile pour mener des actions de plaidoyer novatrices dans plusieurs pays afin d'influencer les cadres politiques transnationaux et nationaux.

Les propositions doivent être soumises par une seule organisation, basée n'importe où dans le monde, au nom d'une alliance d'acteurs de la société civile qui s'efforcent de créer un environnement favorable à la réussite de la défense de l'éducation nationale dans les pays éligibles au GPE. Cette action doit être menée en collaboration avec au moins un acteur de la société civile originaire d'un pays en développement partenaire (liste des pays partenaires en annexe 1).

Les alliances des acteurs de la société civile doivent donc inclure des partenaires travaillant au niveau national ou sous-national dans un pays partenaire du GPE, mais peuvent également inclure des partenaires travaillant en dehors des pays partenaires du GPE. Les ONG internationales (OING) qui travaillent uniquement avec leurs bureaux nationaux ne seront pas considérées comme suffisamment diversifiées, mais devront s'associer à d'autres organisations de la société civile nationales ou locales pour être admissibles. Le nombre d'organisations pouvant participer à une alliance n'est pas limité, mais chaque alliance doit être composée d'un minimum de 3 organisations uniques.

Le requérant principal doit être une organisation/association officiellement enregistrée et disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'alliance soient des organisations ou associations enregistrées.

Il sera considéré comme avantageux si l'alliance:

- comprend des acteurs qui ne travaillent pas traditionnellement dans l'éducation mais qui font de l'éducation une priorité intersectorielle ;
- inclut des acteurs qui ne travaillent pas traditionnellement dans l'éducation mais qui ont des compétences et des outils qui sont pertinents et/ou évolutifs dans l'éducation ;
- reflète une diversité d'approches de la défense des intérêts qui sont complémentaires et qui renforceront le mouvement de l'éducation au sens large

Les demandes émanant d'organisations qui reçoivent déjà un financement d'un autre OC ne pourront pas bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre de ce volet. Ces organisations peuvent toutefois être considérées comme des partenaires pour une collaboration stratégique au sein d'une alliance de candidats pour l'OC3 tout en démontrant comment cela permettra d'exploiter le financement déjà reçu d'un autre OC de l'Éducation à Voix haute.

Les candidats qui ne soumettent pas les documents requis ou qui ne respectent pas les limites de mots indiquées dans le modèle ne seront pas pris en considération.

4. POUR QUEL MONTANT ET DUREE DE FINANCEMENT EST-IL POSSIBLE DE POSTULER?

Le volet opérationnel 3 (OC3) de l'Éducation à Voix Haute accordera des subventions pour une période de 24 à 36 mois, de 2021 à 2024. Toutes les demandes doivent être comprises entre 450 000 et 1 200 000 USD ; les demandes dont le coût est inférieur ou supérieur à ce montant ne seront pas acceptées. Les demandes pour des OC3 de moins de 24 mois ou de plus de 36 mois ne seront pas prises en considération.

Le modèle de proposition comporte une section dans laquelle les requérants doivent fournir des chiffres budgétaires indicatifs. Il n'est pas prévu de fournir des chiffres budgétaires détaillés au stade de proposition, mais des chiffres budgétaires indicatifs doivent être fournis. Si une demande dépasse le stade de proposition, un budget plus détaillé et finalisé doit être fourni à la fin de la période de planification de l'Année Zéro.

5. COMMENT POSTULER?

Tous les requérants admissibles seront invités à présenter une demande de financement. Les organisations et/ou groupes d'organisations multiples intéressés peuvent trouver d'autres informations en ligne à l'adresse www.Educationoutloud.org. Sur ce site, les requérants intéressés trouveront un lien pour s'inscrire ainsi un accès aux informations et aux modèles de proposition. Dans le cas d'organisations multiples présentant une demande commune, seul un membre de l'alliance doit s'inscrire en tant que requérant pour soumettre la proposition. Après s'être enregistré et avoir rempli les modèles, les documents doivent être téléchargés dans le système. Seules les demandes soumises par l'intermédiaire de votre page personnelle de requête seront acceptées.

Une demande de proposition se compose des trois documents suivants:

1. Proposition de projet (modèle renseigné)
2. Budget du projet
3. C.V. de 2-3 responsables clés de projet

Tous les documents doivent être téléchargés avant la date limite de dépôt des demandes et vous devez cliquer sur "Finaliser et soumettre la note succincte (conceptuelle) de présentation" afin de terminer la procédure de demande. La date limite de dépôt des demandes est fixée au **10 Septembre 2020 (à 23h59 CET au plus tard)**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date ou cette heure. Le téléchargement de vos documents peut prendre jusqu'à 20 minutes. Il est donc fortement recommandé aux candidats de terminer leur demande le plus tôt possible afin d'éviter toute complication. En cliquant sur "Soumettre", vous recevrez un courriel confirmant que votre demande a été téléchargée dans le système. Les formats requis peuvent être téléchargés via la page web. Les candidatures ne contenant pas les documents requis ne seront pas prises en considération.

Si la note conceptuelle de présentation d'un requérant est sélectionnée pour passer à la phase suivante, le demandeur devra soumettre les formulaires d'auto-évaluation de diligence raisonnable et les autres documents requis avant de s'engager dans la phase suivante du processus de demande.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de votre inscription en tant que postulant ou lors du téléchargement de la requête, vous prenez une capture d'écran et l'envoyez à info@educationoutloud.org à partir de la même adresse électronique utilisée pour l'inscription. Par suite, vous serez contacté pour un support technique.

6. QUE DOIT CONTENIR UNE NOTE CONCEPTUELLE?

Les propositions de Notes conceptuelles qui satisfont aux critères généraux de financement et aux exigences de base seront évaluées et notées en fonction des domaines/sujets pondérés suivants. Le nombre maximum de points pour une demande est de 50.

Analyse du contexte (25 %)

Analyse claire et cohérente du contexte, y compris:

- Analyse du contexte du problème d'éducation identifié pour lequel les forums politiques régionaux ou mondiaux peuvent constituer des scénarios de changement ou des facteurs d'influence importants
- Analyse des relations contextuelles entre les arènes politiques nationales et mondiales et transnationales pertinentes pour le projet
- Inclusion d'informations qualitatives et quantitatives dans l'analyse.

Description de la stratégie et de l'action du projet (25 %)

- Présentation claire de la logique stratégique prévue pour la théorie du changement du projet et la production des résultats attendus ;
- Qualité de la stratégie, y compris les types d'activités, la clarté des hypothèses et des preuves des changements ;
- Proposition réaliste, dans quelle mesure les résultats escomptés sont-ils susceptibles d'être atteints;
- L'approche fondée sur les droits de l'homme qui sous-tend la stratégie du projet ;
- Prise en compte des questions de genre ;
- Durabilité (comment les avantages des interventions du projet se poursuivent après la fin du financement).

Pertinence du projet(20%)

- Pertinence des interventions (comprend les points de vue et les intérêts des bénéficiaires et des parties prenantes concernées) ;
- Alignement sur l'objectif et les cinq résultats du GPE/ l'OC3 de l'Éducation à Voix Haute
- Alignement sur le SDG4 (cohérence aux objectifs et stratégies du SDG4)

- Capacités organisationnelles pour la mise en œuvre du projet (15%)

- Expérience dans les domaines d'intervention (trajectoire organisationnelle dans l'éducation, influence sur les politiques, renforcement des partenaires)
- Compétence technique disponible pour la mise en œuvre
- Pertinence de la composition organisationnelle de l'Alliance, y compris la stratégie d'inclusion des groupes locaux et/ou marginalisés (collaboration verticale et transnationale).

- Approche d'apprentissage et développement d'alliances (15%)

- La note conceptuelle démontre la reconnaissance des besoins d'apprentissage institutionnel et des stratégies d'apprentissage transnational
- La note conceptuelle comprend des stratégies de diffusion auprès des acteurs concernés du secteur de l'éducation et de partage des apprentissages et d'utilisation des collaborations et des partenaires d'apprentissage

- Comment est-il prévu de développer et d'inclure des stratégies de planification et de gestion adaptatives

7. COMMENT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION SE DEROULERA-T-IL?

ÉTAPE 1: Toutes les propositions de notes conceptuelles (succinctes) de présentation reçues avant la date limite du 10 Septembre 2020 seront évaluées. Les notes conceptuelles de présentation seront vérifiées par rapport aux critères généraux décrits dans le présent document afin de confirmer l'éligibilité au financement et que tous les documents requis sont dûment remplis. Les notes conceptuelle de présentation qui ne respectent pas les critères généraux d'éligibilité au financement et les exigences de base seront rejetées et ne seront pas examinées par la suite. Les requérants non retenus seront informés en conséquence.

ÉTAPE 2: Les propositions de notes conceptuelles qui respectent les critères généraux et les exigences de base seront évaluées en premier lieu par les unités de gestion régionales du secrétariat d'Oxfam IBIS Éducation à Voix Haute qui noteront chaque note conceptuelle selon les critères et le poids préétablis mentionnés ci-dessus.

La notation n'est qu'un des paramètres d'évaluation des notes conceptuelles de présentation. Bien que les demandes soient notées individuellement, elles seront également évaluées pour créer un portefeuille équilibré ; il n'y a aucune garantie que même une demande très bien notée passera à la phase suivante.

Le comité de sélection régional indépendant (RISP) évaluera et classera les propositions de son portefeuille respectif et soumettra son choix des meilleures propositions à l'unité de gestion globale de l'agent de subvention (GMU).

ÉTAPE 3: Après le premier processus d'évaluation et de notation, l'unité de gestion globale (GMU) du secrétariat d'Oxfam IBIS Éducation à Voix haute examinera et commentera chacune des propositions de la note conceptuelle. Le GMU identifiera les propositions de notes conceptuelles techniquement acceptables pour un développement ultérieur et cherchera à atteindre un équilibre de **l'ensemble du portefeuille de propositions de notes conceptuelles**. Ainsi, la liste finale des notes conceptuelles recommandées pour la prochaine phase du processus d'approbation prendra en compte toutes les régions géographiques, les pays fragiles/non fragiles et la grandeur des projets.

ÉTAPE 4: Une fois que le GMU aura créé une liste de notes conceptuelles recommandées, il enverra cette longue liste de propositions de notes conceptuelles au comité de sélection indépendant mondial (GISP) afin qu'il puisse évaluer et approuver les notes conceptuelles qui passeront à la phase suivante du processus d'approbation.

L'EOL espère être en mesure de communiquer les décisions du processus aux candidats en Décembre 2020.

8. QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA DECISION SUR LA NOTE CONCEPTUELLE?

Notes conceptuelles approuvées

Si une proposition est acceptée, le postulant devra passer un processus de diligence raisonnable avant qu'un accord de projet final puisse être signé.

Tous les postulants sélectionnés qui ont passé avec succès le processus de diligence raisonnable passeront à la phase suivante de la procédure de demande : "Année zéro".

“Année Zéro” est une période de six mois d’appui aux capacités - semblable à une phase de lancement et/ou à un processus de plan d'apprentissage axé sur l'élaboration d'une proposition complète et la capacité organisationnelle. Pendant cette période, Oxfam IBIS et les partenaires d'apprentissage travailleront ensemble avec les alliances sélectionnées à l'élaboration d'une proposition complète, d'une solide théorie du changement et au renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation.

Pendant l'"Année Zéro", un soutien financier modeste peut être disponible pour les coûts institutionnels et de planification tels que :

- Entreprendre une évaluation de l'environnement de travail et de la production prévue de changement.
- Développer une théorie élaborée du changement en rapport avec le problème que l'on se propose de traiter.
- Entreprendre une évaluation organisationnelle qui servira de base au plan d'apprentissage afin de garantir des résultats à long terme.
- Établir des relations avec les partenaires et alliés clés pour augmenter la probabilité de succès.
- Renforcer les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
- Tester les approches de défense des droits et de redevabilité sociale et finaliser le programme de travail dans une proposition finale, y compris les niveaux budgétaires et les activités.

Après l'"Année zéro", le candidat soumettra une proposition complète aux secrétariats de l'EOL, qui la transmettront ensuite au comité de sélection indépendant mondial pour approbation finale. Il n'y a aucune garantie qu'un candidat qui participe à l'"Année zéro" sera sélectionné pour un financement. Une subvention éventuelle pour la proposition complète peut être inférieure au montant indiqué dans la proposition de note conceptuelle. L'approbation d'une subvention après l'"Année Zéro" dépendra des progrès démontrés sur les objectifs d'apprentissage convenus et de la volonté de l'organisation d'investir dans l'apprentissage ainsi que de la présentation d'une proposition complète satisfaisante. La décision du Comité Global Indépendant de Sélection est définitive.

Les candidats aux propositions complètes approuvées seront ensuite invités à signer une convention de financement.

Après la signature de l'accord financier, le requérant a la responsabilité de mettre en œuvre le projet, de réaliser les activités du projet et de contrôler que les résultats attendus sont atteints. Il devra également recueillir les enseignements tirés et présenter à Oxfam IBIS des rapports financiers et narratifs sur l'avancement du projet.

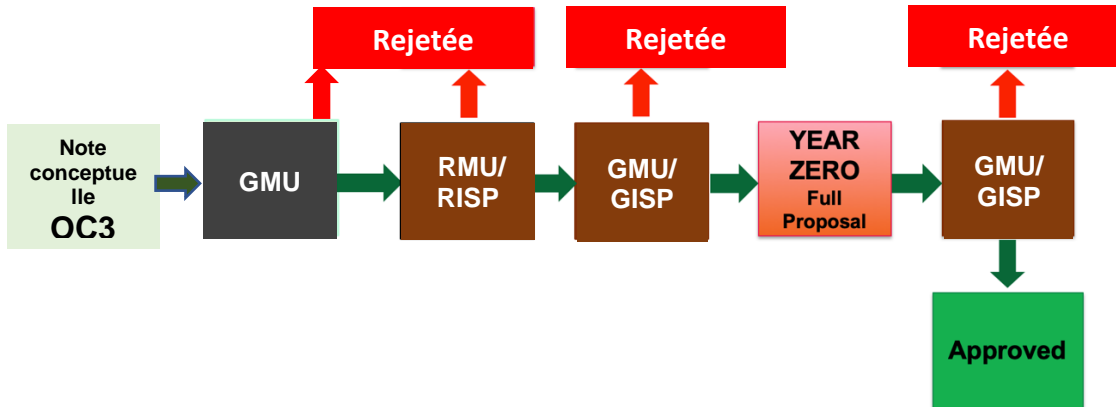
Notes conceptuelles non retenues

Les notes conceptuelles non retenues ne seront pas réévaluées. Les décisions du comité de sélection indépendant global sont définitives. Pour les notes conceptuelles qualifiées qui sont rejetées en raison d'un manque de fonds, EOL peut partager ces propositions avec les bailleurs de fonds concernés, à moins que les candidats souhaitent refuser cette option.

ANNEXE 1- LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES

Afghanistan	Bangladesh	Bénin
Bhutan	Bolivie	Burkina Faso
Burundi	Cabo Verde	Cambodge
Cameroun	République centrafricaine	Tchad
Comores	République Démocratique du Congo	République du Congo
Cote d'Ivoire	Djibouti	Dominique
Érythrée	Éthiopie	Eswatini
La Gambie	Ghana	Grenade
Guinée	Guinée- Bissau	Guyane
Haïti	Honduras	Kenya
République kirghize	RDP	Lesotho
Libéria	Madagascar	Malawi
Maldives	Mali	Mauritanie
Moldavie	Mongolie	Mozambique
Myanmar	Népal	Nicaragua
Niger	Nigeria	Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Philippines	Philippines	Rwanda
Saint Lucia	Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-Grenadines	Sao Tomé-et-Principe
Sénégal	Sierra Leone	Iles Salomon
Somalie	Soudan du Sud	Soudan
Tadjikistan	Tanzanie	Timor-Leste
Togo	Ouganda	Ouzbékistan
Vanuatu	Vietnam	Yémen
Zambie	Zimbabwe	

ANNEXE 2 - ILLUSTRATION DU PROCESSUS D'APPROBATION DE L'OC3



RMU –Unité de Gestion Regionale d'Oxfam IBIS

RISP – Comité Independant de Selection Régional

GMU –Unité de Gestion Globale d'Oxfam IBIS

GISP – Comité Independant de Selection Global

OC3 – Volet Opérationnel 3

Approved – Approuvée

Year Zero full proposal - Année Zéro proposition complète